

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU

Le 9 Avril 2018, à 21 h 00, le Conseil Municipal de St Armou s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric CAYRAFOURCQ, Maire.

Etaient présents : Mmes Carine SEPS, Elsa PAYRI-CHINANOU, Odile BRITIS-BETBEDER, Marie José DEDEBAN, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Olivier LAULHE, Gilles LANOT, Laurent KELLER, Lionel WALAS

Absents excusés : MM. Françoise BERDOY (Pouvoir donné à Mr Frédéric CAYRAFOURCQ), Alain SCHINCARIOL (Pouvoir donné à Carine SEPS), Denis DURANCET

Madame Marie José DEDEBAN a été désignée comme secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 06 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération 2018-0904-1 : Finances

Vote du Compte de Gestion 2017 Budget principal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la Commune de SAINT-ARMOU, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Dominique KLEBER-LAVIGNE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Frédéric CAYRAFOURCO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif le quel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
COMPTE COMMUNE						
Résultats reportés		297 225,32 €	169 957,42 €			127 267,90 €
Opération de l'exercice	278 945,07 €	391 703,02 €	178 782,50 €	265 774,61 €	457 727,57 €	657 477,63 €
TOTAUX	278 945,07 €	688 928,34 €	348 739,92 €	265 774,61 €	457 727,57 €	784 745,53 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX	278 945,07 €	688 928,34 €	348 739,92 €	265 774,61 €	457 727,57 €	784 745,53 €
Résultat de Clôture		409 983,27 €	82 965,31 €			327 017,96 €

Délibération n° 2018-0904-3 : Finances **Affectation du résultat 2017**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	112 757,95 €
- un excédent reporté de	297 225,32 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	409 983,27 €
- un excédent d'investissement de	+ 86 992,11 €
- un déficit reporté de	- 169 957,42 €
- soit un besoin de financement de	82 965,31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	409 983,27 €
Affectation c/1068	82 965,31 €
Résultat reporté en fonctionnement c/002	327 017,96 €

Résultat d'investissement reporté (c/001) : Déficit 82 965,31 €

Délibération n° 2018-0904-4 : FINANCES

Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2018

Monsieur le Maire, expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le conseil municipal,

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 116 807 €,

Après en avoir délibéré, à

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	Taux votés en 2017	Taux votés en 2018	Bases 2018	Produits 2018
TH	9,30	9,30	724 300	67 360
FB	7,66	7,66	495 800	37 978
FNB	31,25	31,25	36 700	11 469
TOTAL				116 807 €

Délibération n° 2018-0904-5 : Finances **Vote du Budget Primitif 2018**

Le Maire présente à l'assemblée les budgets primitifs 2018 du budget principal qui se résume ainsi :

COMMUNE	Fonctionnement	709 949,96 €
	Investissement	472 965,31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2018 ainsi présenté

Délibération n° 2018-0904-6 : Environnement **Enquête publique Installation classée Sarl LA RIBERE sur la Commune d'ESCOUBES**

Par courrier en date du 16 Février 2018, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques informe le Maire qu'une enquête d'utilité publique se déroulera du 12 mars 2018 au 11 avril 2018 inclus, en Mairie d'ESCOUBES, sur « la demande présentée par la Sarl LA RIBERE pour la création d'un élevage porcin de 6 058 animaux équivalents soit 6 048 places d'engraissement et 2 048 places de post sevrage sur le territoire de la Commune d'ESCOUBES, parcelles 23 et 24 section ZH. »

Une partie du territoire de la Commune de SAINT-ARMOU étant comprise dans un rayon de 3 kms autour de l'installation classée, le Préfet demande au Maire de procéder à l'affichage de cet avis d'enquête publique et « le prie d'inviter le conseil municipal à formuler son avis sur le projet présenté ».

Où l'exposé du Maire, et invité à se prononcer sur ce projet d'élevage porcins, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- EMET un avis défavorable à ce projet d'élevage porcins principalement pour deux raisons :
- Problèmes environnementaux pour les individus et l'écosystème (proximité du cours d'eau « Le Gabas »),

- Soutien d'une agriculture plus responsable

Délibération n° 2018-0904-7 : Finances

Subvention Travaux Voirie

Le Maire rappelle au Conseil municipal sa volonté de réaliser des travaux de voirie.

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évalué à 44 000,50 € HT.

Il convient maintenant de solliciter du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- DECIDE de solliciter les subventions du Département pour ce type d'opération,
- PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

Délibération n° 2018-0904-8 : Finances

Demande de Subvention au titre des amendes de police

Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement d'aires d'arrêt pour le car scolaire avec trottoirs pour améliorer la sécurité.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 63 207,50 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée,
- PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Frédéric CAYRAFOURC

